

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ÉCOLE.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que chaque parent, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible, sous réserve de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale.

Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires pour votre participation aux élections des parents d'élèves au conseil de l'école fréquentée par votre, (vos) enfant(s). Conformément aux instructions ministérielles, la date du scrutin a été fixée au **Vendredi 29 septembre 2023.**

2 modes de vote sont possibles :

- En présentiel à l'école, le vendredi 29 septembre de 7h50 à 13h00, en glissant l'enveloppe dans l'urne.

- Par correspondance :

- Soit par la poste (Il est nécessaire de prévoir les éventuels retards d'acheminement postal)

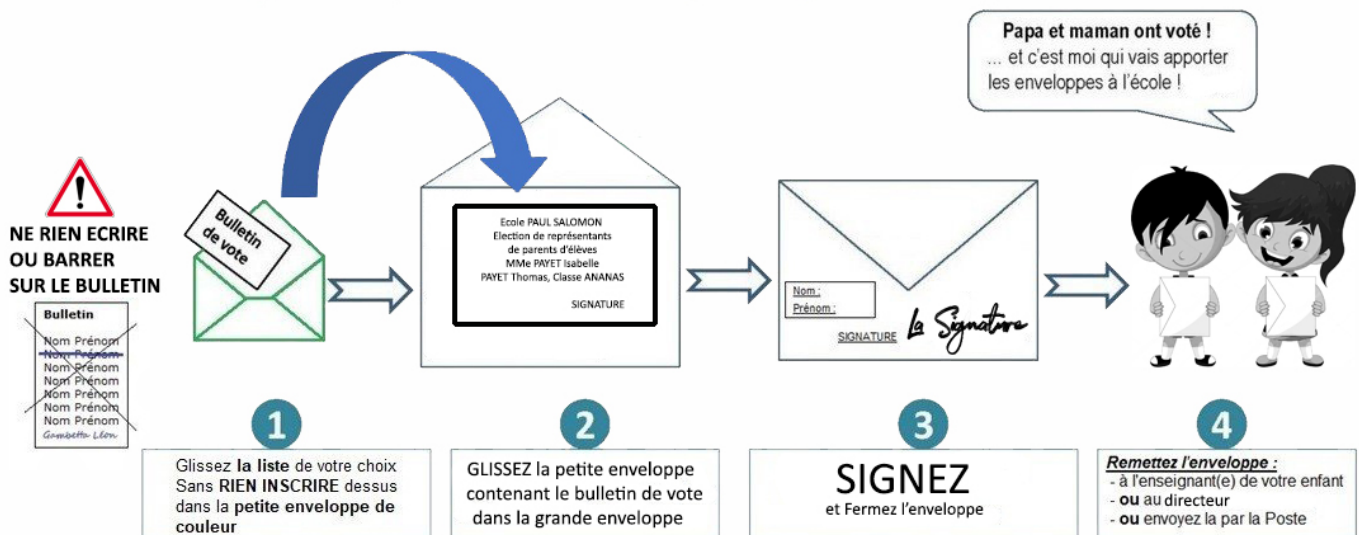
- Soit être transmis par l'élève sous pli fermé et remis à l'enseignant(e) ou au directeur.

Le vote par correspondance permet aux représentants légaux de l'élève de **voter dès réception du matériel de vote.**

Les modalités du vote :

Election des représentants de parents d'élèves

Vous pouvez, dès maintenant, voter par correspondance



Le bulletin de vote proprement dit ne doit comporter **ni rature ni surcharge sous peine de nullité**. Tout pli ne portant pas les mentions indiquées ci-dessus, sera déclaré nul. Les plis sont confiés à la poste dûment affranchis ou remis au bureau des élections qui enregistre sur l'enveloppe extérieure la date et l'heure de remise de la lettre. **Les plis parvenus ou remis après la clôture du scrutin seront déclarés nuls.** De même, « si un pli a été expédié par un parent qui a déjà pris part au scrutin, ce vote par correspondance est irrecevable ».

La participation des parents d'élèves à la vie de l'école par intermédiaire de leurs représentants élus au conseil d'école est fondamentale, car elle permet de favoriser le bon fonctionnement de l'institution scolaire.

La lettre de madame la rectrice ainsi que la lettre concernant le médiateur académique sont disponible sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école.

Pour tout renseignement qui vous paraîtrait nécessaire, vous pouvez vous adresser au directeur d'école.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur, Mikaël TECHER

